

**L'**an deux mille douze, le 23 février à 19h 00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BAILLY Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 16 février 2012

**Présents** : Dominique BAILLY, Maire, Guy DERACHE, Nadine SAVARY, Gérard DEPRET, Didier BAERT, Nelly THIEFFRY, Jacques LEMAIRE, Isabelle DEREIGNAUCOURT Adjointes au Maire, Jeannine DEWEZ, Jean DEREIGNAUCOURT, Annie DUPUIS, Joël BAERT, Viviane SLUSAREK, André PLUQUE, Daniel GRUSZCZYNSKI, Elisabeth TELLIEZ, Jean-Luc DINGHUIN, Frédéric SZYMCAK, Grégory DOLIGEZ, Christophe BRAEM, Vincent GOASDOUE, Eric PECQUEUR, Catherine LECOINTRE, Christophe MONDOU

**Ont donné pouvoir** : Michèle ABELOOS à Viviane SLUSAREK, Edith LORIO à Dominique BAILLY, Corinne PLAISANT à Jeannine DEWEZ, Ingrid VERON à Isabelle DEREIGNAUCOURT, Bénédicte GORISSE à Christophe BRAEM

**Absents** :

---

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance M. Jean-Luc DINGHUIN et comme secrétaire adjointe Mme Virginie MEAUZOONE.

---

M. le Maire propose ensuite d'approuver le compte rendu de la réunion précédente dont un exemplaire a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la présente convocation.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

---

## ORDRE DU JOUR

- 1/ Convention de mise à disposition d'un local pour l'installation d'une antenne de l'Assurance Maladie
- 2/ Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN
- 3/ Demande de subvention à la CAF
- 4/ Demande de subvention au Département du nord pour la rue Jules Rieu
- 5/ Convention avec NOREADE pour la rue de Fleurus
- 6/ Demandes de subventions pour le Tour de France (Région & Département)
- 7/ Autorisation de règlement par CESU
- 8/ Indemnités de responsabilité de régie
- 9/ Régime indemnitaire du personnel
- 10/ Cimetière communal : acquisition de 6 columbariums
- 11/ Cimetière communal : fixation du tarif d'une concession de columbarium
- 12/ Convention avec l'école privée Saint Michel : Monsieur le Maire propose de retirer cette question de l'ordre du jour à la demande de l'OGEC qui souhaite organiser une réunion sur le forfait communal.
- 13/ Tarif restaurant scolaire
- 14/ Déclassement du domaine public

- 15/ Vente de la parcelle C 1835
- 16/ Vente de la parcelle C 1836
- 17/ Débat d'Orientations Budgétaires

- 1 -

### **Convention de mise à disposition d'un local pour l'installation d'une antenne de l'Assurance Maladie**

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie par laquelle la Municipalité met à disposition un local pour l'installation d'une antenne sur Orchies. Cette antenne remplacera la permanence qui a lieu en Mairie les mardis et jeudis de 13 h 30 à 17 h 00. Ce local est situé au 36 rue Jules Roch. Il est proposé de le louer 200 e par mois, plus les frais de nettoyage. L'antenne sera ouverte au public les jeudis et vendredis à partir du 1<sup>er</sup> avril toute la journée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

A l'unanimité,

APPROUVE la signature de la convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour la mise à disposition d'un local pour la mise en place d'une antenne de l'Assurance Maladie.

- 2 -

### **Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN**

A la demande du SIDEN-SIAN,

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer conformément à l'article L 5211-18 CGCT,

DONNE, à l'unanimité,

Un avis favorable à l'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Mixte à la Carte de MAMETZ (Pas de Calais) pour les compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement non collectif » et « Eau potable et industrielles ».

- 3 -

### **Demande de subvention à la CAF**

M. le Maire informe l'assemblée que la commune a adressé une demande de subvention à la CAF afin qu'elle participe au financement des équipements dont le Centre de Loisirs a besoin pour son fonctionnement tout au long de l'année. Il souligne que la CAF demande de lui envoyer une délibération autorisant la réalisation de ce projet

d'investissement. Le CLSH souhaite acquérir, dans le cadre de ce projet, du matériel d'animation, un toboggan et douze tricycles pour un montant H.T. de 2 981,08 €. LA CAF subventionnerait ces investissements à hauteur de 40%.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention auprès de la CAF,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier de subvention.

---

- 4 -

### **Demande de subvention au Département du Nord pour la rue Jules Rieu**

Monsieur le Maire rappelle que le Département subventionne certains travaux dans le cadre de l'aménagement de voirie le long des routes départementales en agglomération. Suite à la délibération du 22 septembre dernier, le Département a attribué une subvention de 23 222,55 € pour la réalisation de trottoirs rue Jules Rieu. Il propose de demander une nouvelle subvention au département du Nord pour l'aménagement des trottoirs de l'autre côté de la rue Jules Rieu (Accotement côté impair). Il souligne que selon l'estimation du Maître d'œuvre, le montant des travaux s'élève à 107 171 € H.T., la subvention du Département étant au maximum de 35% de l'enveloppe subventionnable soit au maximum 37 509,85 €. Il indique à ses collègues que le marché a été attribué à l'entreprise COLAS de Trith Saint Léger pour un montant de 75 633,80 € H.T.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les travaux d'aménagement de trottoirs le long de la rue Jules Rieu

AUTORISE M. le Maire à solliciter le concours financier du Département du Nord au titre de sa politique d'aide à la réalisation de trottoirs le long des routes départementales en agglomération.

---

- 5 -

### **Convention avec NOREADE pour la rue de Fleurus**

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat NOREADE a effectué en 2011 des travaux de renouvellement de conduite d'eau et des branchements rue de Fleurus en préalable à des travaux de voirie réalisés par la commune. Monsieur le Maire propose de signer une convention avec NOREADE par laquelle ledit syndicat s'engage à verser 16 000 € à la commune pour les travaux effectués par la ville dans le cadre des travaux de voirie.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

APPROUVE, à l'unanimité la signature de la convention avec NOREADE pour les travaux rue de Fleurus.

- 6 -

### **Demandes de subvention pour le Tour de France (Région & Département)**

Monsieur le Maire propose de demander une subvention de 50 000 € au Conseil Régional Nord Pas de Calais ainsi qu'au Département du Nord dans le cadre de l'organisation du tour de France qui aura lieu à Orchies le 3 juillet prochain.

Monsieur PECQUEUR décide de s'abstenir de voter dans la mesure où il préférerait que ces subventions aillent plutôt vers le sport populaire et dans la rénovation de la piscine.

Madame SAVARY soulève que le cyclisme représente un des seuls sports non payants et se félicite d'accueillir le Tour de France à Orchies.

Monsieur BRAEM se demande pourquoi 100 000 € de subvention et souligne que la Ville de Tournai avait un stand sur le salon TOURISSIMA de Lille et présentait à ce salon la venue du Tour de France : il regrette que Tournai n'ait pas parlé de la ville d'Orchies alors que le dossier avait été monté en collaboration.

Le Conseil Municipal,

Hormis l'abstention de Monsieur PECQUEUR,

APPROUVE les demandes de subvention de 50 000 € au Conseil Régional Nord Pas de Calais et au Département du Nord pour l'organisation du Tour de France.

- 7 -

### **Autorisation de règlement par CESU**

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à ce que les bénéficiaires de chèques emploi service universel règlent la garderie périscolaire avec ce moyen de paiement et autorise l'affiliation de la Commune auprès du Centre de Remboursement du CESU.

- 8 -

### **Indemnités de responsabilité de régie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la demande du Trésor Public, il y a lieu de fixer par délibération le principe d'attribution de l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes de la commune dans la limite des taux en vigueur. Il rappelle que les régies d'avance et de recettes de la Commune sont actuellement gérées dans le cadre de la délibération du 22 septembre 2011. Les textes réglementaires prévoient que l'assemblée délibérante doit définir le barème de l'indemnité de responsabilité versée aux

régisseurs en fonction d'un barème de référence, fixé par le ministre chargé du budget.

Monsieur DOLIGEZ souligne que cette indemnité de responsabilité sert pour les régisseurs à payer leur assurance en qualité de régisseur.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire,

A l'unanimité,

APPROUVE de fixer par délibération le principe d'attribution des indemnités de responsabilité des régisseurs.

---

- 9 -

### **Régime indemnitaire du personnel Communal**

Monsieur le Maire propose, à la demande du Trésor Public, de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2007 amendée par celle du 29 juin 2011 afin de préciser les modalités de versement du régime indemnitaire du personnel communal lors d'arrêts de travail, à savoir que les indemnités versées sont maintenues en cas d'arrêts de l'agent en maladie ordinaire pendant 15 jours, puis proratisées au-delà de ces deux semaines d'arrêt, le calcul s'effectuant par année civile ; les indemnités versées suivent les salaires appliqués en cas de congés longue maladie, maladie de longue durée, maternité , paternité et accident du travail.

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

MODIFIE la délibération du 27 juin 2007 comme mentionné plus haut.

---

- 10 -

### **Cimetière communal : Acquisition de 6 columbariums**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le cimetière communal a été équipé de 6 columbariums par les établissements SLOSSE sis à Orchies. Les usagers devaient, en sus des frais de concession à la commune (200 € pour 50 ans), régler aux établissements SLOSSE l'acquisition d'un douzième du prix du columbarium (450 € T.T.C.). Cette procédure ne respecte ni le Code Général des Collectivités Territoriales, ni le code des Marchés Publics.

En effet, l'article 23 de la loi du 19 décembre 2008 précise que les sites cinéraires privés non contigus à un crématorium doivent revenir à la commune dans un délai de 5 ans à compter du 20 décembre 2008. Les sites cinéraires créés après le 23 décembre 2008 inclus dans le périmètre d'un cimetière doivent être gérés directement par la commune (article 2223-40 du CGCT). De plus, le fait d'obliger les personnes à s'adresser aux

établissements SLOSSE afin de procéder à l'achat d'une case est incompatible avec les principes du code des marchés publics. Il y a actuellement 6 columbariums de 20 cases chacun. Les 5 cases du bas ne se vendant pas, les établissements SLOSSE proposent de les vendre à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire propose de racheter à la société SLOSSE les 6 columbariums du cimetière d'Orchies pour un montant T.T.C. de 9 905,92 € (valeur de la case 450 €).

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE le rachat des 6 columbariums au prix de 9 905,92 € T.T.C.

---

- 11 -

### **Cimetière communal : fixation du tarif d'une concession de columbarium**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

FIXE le prix d'une concession pour 50 ans (monument et droit d'occupation) à 650 €.

---

- 12 -

### **Tarifs restaurant scolaire**

Monsieur le Maire propose de délibérer, à la demande du Trésor Public, sur la prise en charge par la commune d'une part du repas pour les agents communaux. En effet, l'agent communal déjeunant au restaurant scolaire paye son repas 2,28 €, la Ville prenant en charge 1,02 €.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de fixer le prix du repas à 2,28 € le repas pour un agent communal.

---

- 13 -

### **Déclassement du domaine public communal**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

AUTORISE le déclassement du domaine public communal des parcelles

cadastrées C 1835 de 95 m<sup>2</sup> et C 1836 de 71 m<sup>2</sup> situées rue Louis Aragon en vue de leur vente à des particuliers, ces deux parcelles étant actuellement des espaces verts sans utilité pour la Commune.

---

- 14 -

### **Vente de la parcelle C 1835**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE la vente de la parcelle Cadastree C 1835 au profit de Mademoiselle DELEERSNYDER et de Monsieur PERROT au prix de 1 900 €,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente en l'étude de Maître RANDOUX, notaire à Orchies.

---

- 15 -

### **Vente de la parcelle C 1836**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE la vente de la parcelle Cadastree C 1836 au profit de Mademoiselle PLANCQ et de Monsieur BOULET au prix de 1 420 €,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente en l'étude de Maître RANDOUX, notaire à Orchies.

---

- 16 -

### **Débat d'orientations budgétaires**

Conformément à l'article L 2312-1 CGCT, le Conseil Municipal est invité à engager un débat sur les orientations générales à retenir pour l'exercice en cours.

Monsieur DEPRET, Adjoint aux Finances rappelle que la loi oblige les communes à faire un débat d'orientations budgétaires à un moment où il y a encore un grand flou sur les recettes. Il souligne que cette introduction n'est pas de lui mais de Jacques VERNIER, maire de Douai.

Il rappelle que comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à débattre des orientations que la ville donne au budget communal sans connaître précisément les ressources dont la commune va bénéficier de l'Etat au niveau des dotations, ni même au niveau des impôts locaux dans la mesure où les services fiscaux n'ont pas encore transmis les montants exacts des bases qui seront retenues en 2012.

Il a transmis à ses collègues des documents joints à la convocation au présent

Conseil Municipal qui aideront à mieux comprendre la situation budgétaire de la commune telle qu'elle se présente en ce début d'année et à décider, en toute connaissance de cause, des choix à opérer pour arriver à établir dans les prochaines semaines, un budget équilibré et le meilleur possible.

Il rappelle que le compte administratif définitif de la commune ne pourra être examiné (et voté) que lors du prochain Conseil Municipal, fin mars, quand le Trésorier d'Orchies aura transmis son compte de gestion pour vérifier la concordance entre la comptabilité communale et celle du comptable.

L'étude de ce compte administratif prévisionnel permet d'examiner les grandes lignes de la gestion financière pour l'exercice 2011, d'en connaître le résultat comptable et les excédents dégagés et disponibles pour financer le budget 2012.

**En matière de recettes**, il estime qu'avec un peu plus de 339 600 €, les produits des services du domaine sont en légère diminution par rapport à 2012, ce qui s'explique par la quasi disparition des redevances d'aides ménagères (- 30 000 €). Les redevances liées au centre de loisirs, à la garderie et au restaurant scolaire sont en hausse du fait de l'augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire (plus de 500 repas servis par jour) et des centres de loisirs qui connaissent un regain d'intérêt avec les nouvelles formules proposées. Il note également une augmentation de la ligne budgétaire relative aux redevances sportives : c'est sur cette imputation que sont enregistrées les entrées de la patinoire (6 450 €).

Le produit des impôts et taxes représente une somme totale de 5,027 millions d'€ avec un peu plus de 3 millions d'€ pour les contributions directes. En ce qui concerne la taxe additionnelle sur les droits de mutation, il est à noter une légère diminution de 10 000€ par rapport à 2010 qui montre que la crise immobilière est loin d'être terminée.

Au chapitre « dotations subventions », une diminution de 26 113 € de la dotation globale de fonctionnement est à constater, diminution non compensée par la très légère hausse de la dotation de solidarité rurale (+ 5 000 €) soit un solde négatif de 21 000 €.

Pour le reste des recettes, pas de remarques particulières, à l'exception des « produits exceptionnels » qui se montent à plus de 187 000 € qui comprennent principalement la vente du site de Bussang (70 000 €) et d'un terrain dans la ZAC (31 860 €) ainsi que des indemnités de sinistre (notamment suite aux dégâts et au vol occasionnés aux ateliers municipaux). En opérations d'ordre, la reprise de l'excédent de fonctionnement 2010 reporté sur 2011 se monte à un peu plus de 529 800 €. Ce qui donne un total de recette de 8 269 027,13 €.

**En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement**, elles se montent globalement à 7 331 766,32 e répartis comme suit :

♦ 2 164 200 € pour les charges à caractère général : ces dépenses sont en augmentation de plus de 350 000 € par rapport à l'exercice précédent. C'était le choix fait lors du vote du budget 2011 d'augmenter sensiblement les crédits affectés à ce chapitre sur lequel, année après année, un cumul de factures de l'ordre de 250 à 300 000 € était reporté sur l'exercice suivant. Les dispositions prises ont permis de régler la quasi-totalité des factures avant la

clôture de l'exercice.

- ◆ 3 331 400 € pour les charges de personnel : ces dépenses ne représentent que 48% des dépenses réelles de fonctionnement.

- ◆ 1 189 500 € pour les autres charges de gestion courante qui comprennent notamment le contingent service incendie (322 000 €), les contributions aux organismes intercommunaux (233 800 €), la contribution à l'Ecole Saint Michel (70 000 €) et les subventions aux associations et clubs sportifs (381 000 €).

- ◆ 204 298 € pour les charges financières : ce chiffre est supérieur à celui de l'an dernier. En réalité, le montant du remboursement des intérêts d'emprunt s'élève à 179 140 € (en diminution de 15 000 par rapport à 2010). La différence d'un peu plus de 25 000 € correspond à une régularisation comptable demandée par le comptable public, régularisation qui s'est traduite par l'émission d'un mandat à la section d'investissement (article 66111), compensée par un titre d'un même montant en investissement au compte 1641 (emprunts). Cette régularisation comptable avait été prévue dès le vote du budget 2011 et les sommes correspondantes avaient été inscrites alors

- ◆ 411 778 € pour les opérations d'ordre dont 161 900 € de dotations aux amortissements.

En fonctionnement, il est à constater un excédent de fonctionnement prévisionnel de 937 260,81 €.

**En investissement**, le montant total des recettes réelles, y compris les 550 000 € d'emprunts, s'est élevé à 1 335 400 €, auxquels il faut ajouter 411 700 € de recette d'ordre (notamment les amortissements). Ce qui fait un total de recettes d'un peu plus de 1 747 000 €. En dépenses d'investissement, les dépenses d'équipement proprement dites représentent un montant de 599 000 €. Le remboursement du capital des emprunts s'est élevé à 603 900 €. Il y a eu la reprise du déficit d'investissement de 2009 pour un montant de 300 300 €, ce qui donne un total de dépenses d'investissement de 1 642 054,14 € et donc un excédent de la section d'investissement de 105 182,22 €.

Toutefois, il faut tenir compte des travaux importants, qui sont dès à présent engagés mais dont la réalisation concrète n'intervient qu'en ce début d'année 2012. IL s'agit notamment des travaux de voirie de la route de Tournai, de la création du parking et de la voirie du cimetière, de l'aménagement du rond-point SLOSSE, des travaux réalisés pour les jardins familiaux, de la rénovation de l'entrée et du hall de la Mairie pour citer les plus importants. Travaux qui étaient inscrits en dépenses au budget 2011 et dont les crédits font donc l'objet d'un report sur l'exercice 2012 pour un montant de 625 650 €. C'est pourquoi, il sera proposé en mars prochain, lors du vote effectif du compte administratif 2011 d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de celui-ci pour financer ce report de crédits de 625 650 €.

Outre les importants travaux en cours de réalisation en ce début d'année, plusieurs grandes opérations devraient voir le jour en cours d'année. L'extension de l'école maternelle : la phase d'acquisition des terrains devrait se terminer très prochainement, le permis de construire va pouvoir être lancé ainsi que l'appel d'offres pour la réalisation des travaux qui pourraient débiter avant la fin d'année. Il faudra donc prévoir le financement de la première tranche des travaux. Le coût de cette extension devrait avoisiner les 3 500 000 €.

Un autre projet important est également à l'étude : il s'agit de la création d'une

nouvelle cuisine au restaurant scolaire pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants et se mettre en conformité avec les normes en vigueur dans ce domaine.

Dans le domaine de la voirie, un effort constant doit également être réalisé : un audit a été réalisé en vue de déterminer les voiries qui nécessitent la réalisation de travaux et en fixer l'urgence. L'hiver assez froid que nous avons connu ne devrait pas améliorer les choses, bien au contraire. Il ne faut pas non plus négliger les investissements à faire dans les écoles, les locaux et services administratifs et techniques. Le budget ne sera donc pas facile à établir.

A l'heure actuelle, au niveau des dépenses de fonctionnement ; les études et audits qui sont ou seront réalisés permettent sans doute des économies d'énergie mais qui s'étaleront dans le temps, économies qui d'ailleurs seront contrariées par l'augmentation constante des matières premières. C'est dire que les dépenses de fonctionnement devraient rester au moins au niveau actuel et qu'il sera difficile de dégager des économies importantes sur tel ou tel imputation budgétaire.

Du côté des dotations de l'Etat, ce n'est plus la stagnation mais vraiment le recul. Les dépenses de fonctionnement augmentent mais l'Etat n'en tient nullement compte.

Au niveau du service des domaines, les tarifs ont été augmentés de 1,5%, il devrait donc y avoir des rentrées supplémentaires si le nombre des enfants fréquentant le restaurant scolaire et les centres de loisirs reste constant voire en légère augmentation. Seule marge de manoeuvre, les impôts locaux. En maintenant les taux actuels, il faudra compter sur une rentrée supplémentaire de 52 000 € par rapport à l'estimation 2011. Pour une augmentation entre 1 et 2,5% cette rentrée supplémentaire serait de près de 82 000 € à 126 000 €. La commune dispose d'une somme de près de 417 000 € (disponible non utilisé de l'excédent global de clôture du compte administratif 2011). Si en établissant le budget 2012, un excédent le plus important possible entre le montant des dépenses et des recettes pouvait être établi ce dernier s'ajouterait aux 417 000 € pour être affecté aux dépenses d'investissement. Reste à déterminer le montant d'emprunt nécessaire pour compléter le financement des dépenses d'investissement qui seront prévues.

Il faut se demander où la commune en est au point de vue de l'endettement. Au 31 décembre 2011, l'état de la dette s'établissait à 4 426 000 €, soit 519 € par habitant. Ce chiffre de 519 € est à rapprocher du ratio moyen de la strate qui était de 938 € en 2008 (dernier chiffre connu). La Commune bénéficie donc d'une marge de manoeuvre non négligeable. Si la Commune empruntait 3 500 000 € en 2012 (cela ne se fera pas, en fait l'emprunt sera réalisé sur deux ou trois exercices au fur et à mesure des besoins), la dette passerait à 7,9 million d'euros soit 926 € par habitant, la Commune se trouverait encore en dessous du ratio moyen de la strate (938 € en 2008). Rien ne s'oppose donc à la réalisation d'importants travaux d'équipement dont la Commune a besoin. Mais se pose un problème car quelle banque prêtera. Un article récent du Monde soulignait que les collectivités locales (communes, départements et régions) qui représentent plus de 70% des investissements publics avaient besoin de financement, globalement de 22 milliards d'euros. Or les banques ne prêteraient au total que 10 milliards d'euros soit moins de la moitié des besoins. On se demande parfois qui en veut aux collectivités locales, de l'Etat (qui diminue ses dotations) ou des banques qui ne prêtent qu'avec parcimonie et à des taux peu avantageux. La banque

DEXIA, créée à l'origine pour financer les collectivités territoriales ne prête plus du tout, d'autres font de même ou limitent le montant. Ce problème est d'ailleurs le souci principal de l'association des maires de France comme l'a indiqué récemment Monsieur MASCRET, Président des Maires du Nord dans la revue de l'association.

Le budget 2012 sera difficile à établir mais la Commune est en mesure de faire face à tous ses engagements. Encore faut-il que chacun y mette du sien.

Il est à espérer que les banques dans lesquelles l'Etat a versé des milliards pour les sauver des difficultés dans lesquelles elles s'étaient jetées, reviendront à de meilleurs sentiments et que l'Etat se rende compte de l'importance des collectivités locales chacune à son niveau, et à qui il confie de plus en plus de tâches sans les aider financièrement à la hauteur de leurs besoins réels.

Les prochaines élections, tant présidentielles que législatives, ouvriront les yeux des gouvernants pour voir le travail accompli par les collectivités territoriales, les plus proches de la population et les plus à même de connaître leurs besoins.

Monsieur DEPRET remercie l'assemblée de sa patience lors de la présentation des orientations budgétaires.

Monsieur le Maire souligne après l'exposé de Monsieur DEPRET que la situation budgétaire de la Commune est bonne avec un excédent de plus de 400 000 €. Au niveau des recettes, Monsieur le Maire explique que la Commune possède les tarifs des services à la population les plus bas du Douaisis. Il explique qu'un repas au restaurant scolaire coûte à la commune 8 € et la Commune le fait payer au concitoyen, selon ses capacités, entre 1,50 € et 5,50 €.

Monsieur PECQUEUR partage le constat fait par Monsieur DEPRET. Il estime que les communes sont endettées, les collectivités locales le sont et l'Etat même est endetté, dans des proportions d'ailleurs encore plus importantes que la plupart des communes. Il souligne que cet état de fait profite aux banques qui affichent des résultats insolents et des profits record. Ce sont elles qui profitent du système capitaliste tout entier qui est un système bâti pour le profit. En ce moment les médias nous disent que l'on va aider la Grèce, en fait, il ne s'agit que de rembourser les banques qui ont spéculé sur la dette grecque. Pas un sou n'ira au peuple grec. Mais par contre, c'est à lui qu'on demande des sacrifices et ceux sont les plus pauvres qui sont saignés à blanc. La Grèce devient sous nos yeux un pays du tiers monde et malheureusement, elle nous montre ce qui nous attend demain si nous n'arrêtons pas le cycle infernal du capitalisme. Il ajoute que les recettes de la commune vont sans doute diminuer, comme l'a promis Sarkozy récemment en recevant les représentants des collectivités locales. Alors comment faire dans une commune ouvrière où la population s'appauvrit, où les besoins sont de plus en plus importants et où les recettes seront très probablement réduites. Les emprunts à venir, s'ils sont possibles, vont coûter beaucoup plus cher car la Commune ne peut pas profiter des taux très faibles de la Banque Centrale Européenne qui en a fait bénéficier récemment les banques, ces mêmes banques qui sont responsables de la déroute économique actuelle et qui ensuite ont le culot de prêter aux Etats et aux collectivités à des taux très élevés, et même refuser de prêter aux communes. En décembre la Banque Centrale Européenne a prêté 500 milliards d'euros à 1% aux banques qui

le souhaitaient et le 29 février ce sera rebelote. Evidemment, le problème ne peut pas être résolu ici, à Orchies car la solution serait d'exproprier les banquiers, de fondre les banques dans un seul organisme bancaire sous le contrôle de la population, ce qui permettrait entre autre, aux collectivités locales d'emprunter à des taux raisonnables. Alors il n'y a pas de raison que la population d'Orchies, et les travailleurs, et les plus pauvres en particulier, paient. Pour Monsieur PECQUEUR, il n'est pas question d'augmenter les impôts cette année.

Monsieur DEREGNAUCOURT souligne que tout le monde est conscient de l'environnement national et international, mais il faut ici réfléchir à la construction du budget 2012. La construction d'un budget se fait sur trois marges de manœuvres :

- ◆ La réduction des dépenses de fonctionnement
- ◆ La gestion de la dette (importante et intéressante)
- ◆ La fiscalité : la Commune d'Orchies n'est pas la Commune qui impose le plus dans sa strate.

Les communautés de Communes à fiscalité propre, avec la suppression de la taxe professionnelle, doivent chercher leurs recettes dans d'autres impôts, les taxes sur les ménages avec notamment la taxe d'habitation. La suppression de la taxe professionnelle s'est donc soldée par un transfert de charges sur les ménages.

Monsieur BRAEM remercie Monsieur DEPRET d'avoir présenter aussi clairement et précisément les orientations budgétaires à venir pour l'année 2012. Il souscrit, comme Monsieur DEREGNAUCOURT, qu'il n'y a pas d'autres solutions que de jouer sur les trois curseurs (marges de manœuvre). Il souligne que si la municipalité pouvait ne pas toucher à la fiscalité comme curseur, cela lui conviendrait. Il revient sur le fait que les collectivités locales ont du mal à emprunter et il estime que ce n'est pas une volonté politique. IL estime que ce ne sont pas les communes qui sont visées ici mais il souligne que certaines collectivités comme les Conseils Régionaux et autres ont pu avoir des dépenses somptuaires. Il estime qu'il faut en tirer les leçons en perspective de la Grande Pèvèle. Il pense que c'est ce type d'investissement des grosses collectivités locales qui plombent les petites communes et estime que ce n'est pas aux communes et surtout aux petites d'en subir les conséquences.

Monsieur le Maire estime qu'il s'agit là de la démagogie. Il explique qu'à l'époque de la construction du siège de région, cette dernière louait jusque dix bâtiments. La décision avait été prise, à l'époque de rassembler sur un même lieu tous les agents régionaux. Ce fut donc une opération blanche. Le Conseil Régional a recruté plus de 4 000 personnes mais il s'agit juste du transfert des TOS. Il souligne que si les grandes collectivités comme les régions et les départements n'étaient pas là, il ne se ferait rien car c'est d'elle que viennent la plupart des subventions. Les grandes collectivités accompagnent les communes dans leurs investissements.

Monsieur GOASDOUE remercie Monsieur DEPRET de son intervention. Monsieur GOASDOUE précise que l'assemblée pourrait avoir l'an prochain pour le D.O.B un tableau récapitulatif des différentes évolutions des dépenses et recettes de la commune pour préparer le débat d'orientations budgétaires. Il souligne que la loi impose la production d'un tableau pour l'évolution, les prévisions des dépenses d'investissement à venir, ce que Monsieur DEPRET a présenté oralement.

Monsieur le Maire donne une dernière information sur le centre de tri de la

Poste qui se situe pour l'instant rue Warocquier Rempart : le centre de tri va déménager fin 2012 pour octobre ou novembre dans la ZAC de la Carrière Dorée. En centre ville il n'y aura plus que l'Agence Postale. Mais là encore le Maire souligne qu'il y a eu un rapport de force pour avoir cette réponse.

La séance est levée à 21h 45

	SIGNATURE
Dominique BAILLY	
Guy DERACHE	
Nadine SAVARY	
Gérard DEPRET	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Jacques LEMAIRE	
Isabelle DEREGNAUCOURT	
Jeannine DEWEZ	
Jean DEREGNAUCOURT	
Annie DUPUIS	
Joël BAERT	
Viviane SLUSAREK	
André PLUQUE	
Daniel GRUSZCZYNSKI	
Elisabeth TELLIEZ	
Jean-Luc DINGHUIN	
Frédéric SZIMCZAK	
Grégory DOLIGEZ	
Christophe BRAEM	

Vincent GOASDOUE	
Eric PECQUEUR	
Catherine LECOINTRE	
Christophe MONDOU	
Michèle ABELOOS (pouvoir à Viviane SLUSAREK)	
Edith LORIO (pouvoir à Dominique BAILLY)	
Corinne PLAISANT (pouvoir à Jeannine DEWEZ)	
Ingrid VERON (pouvoir à Isabelle DEREGNAUCOURT)	
Bénédicte GORISSE (pouvoir à Christophe BRAEM)	